

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 22 juin 2017

**Rapporteur :
Monsieur Alain
DECOURCHELLE**

N° 43

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 29/06/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 28/06/2017
(accusé de réception du 28/06/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Avenant N° 1 au marché pour la reconstruction du dôme du digesteur de la station
d'épuration du Corniguel à Quimper**

Quimper Bretagne Occidentale a passé un marché avec la société Atlantique Génie Civil pour la reconstruction du dôme du digesteur de la station d'épuration du Corniguel à Quimper. Lors de la réalisation des travaux sur le dôme, des travaux complémentaires sur l'ouvrage sont devenus nécessaires pour un montant de 49 780 € HT. Le montant du marché passe donc à 289 649,10 € HT.

Le 22 septembre 2016, Quimper Bretagne Occidentale a signé un marché avec la société Atlantique Génie Civil (AGC) pour la reconstruction du dôme du digesteur de la station d'épuration du Corniguel à Quimper.

Suite aux conclusions de l'étude thermique faite dans le cadre du marché de reconstruction du dôme du digesteur, le bureau d'études a préconisé l'utilisation de suspentes en inox au lieu de suspente en acier galva.

A l'issue de la reconstruction du dôme, il a été demandé à l'entreprise AGC s'il était techniquement envisageable de modifier, après coulage, l'étalement de la coupole pour pouvoir mettre en place un platelage au lieu de remettre en place un échafaudage complet. Cette demande nécessite aussi de conserver la grue pendant 2 mois supplémentaires pour le démontage de l'étalement.

Après nettoyage des deux vasques sur le dôme, il a été constaté que celles-ci montraient un état de surface endommagé, non prévisible avant. Il a donc été décidé de profiter de cet arrêt du digesteur et des équipements de sécurité mis en place par l'entreprise AGC, pour réaliser une réhabilitation des deux vasques.

Pour les mêmes raisons que précédemment et afin d'homogénéiser l'esthétique du digesteur et parfaire l'isolation de l'ouvrage, il a été demandé à l'entreprise AGC de rehausser le bardage métallique avec isolant.

L'ensemble de ces prestations occasionne un surcoût de 49 780 € HT. Le montant du marché initial était de 239 869,10 € et passe donc à 289 649,10 € HT.

En parallèle, l'ensemble des prestations, objet du présent avenant, ainsi que l'enchaînement des tâches entre SADE et AGC, amène à prolonger le délai d'exécution du chantier de 8 (huit) semaines. Le délai global est donc porté de 14 à 22 semaines.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le président à signer l'avenant avec la société Atlantique Génie Civil.